

PREAMBULE

TRIBERS est une société de conseil et de prestations de services informatiques. A ce titre, TRIBERS propose entre autres à ses clients des services d'Hébergement de sites Internet sur sa Plate-Forme d'Hébergement ainsi que des prestations associées.

La Plate-Forme d'Hébergement de TRIBERS est un ensemble de ressources d'Hébergement louées par TRIBERS auprès de data-centers ou d'opérateurs spécialisés, sélectionnées sur des critères de qualité et de fiabilité, et qui sont exploitées par TRIBERS dans le but de fournir à ses clients un service d'Hébergement professionnel personnalisé, dimensionné au plus près de leurs besoins.

Les présentes conditions générales d'hébergement viennent compléter les conditions générales de vente (CGV) de TRIBERS (<http://www.tribers.com/fr/cgv>) pour les prestations effectuées par TRIBERS dans le domaine de l'hébergement internet.

Les présentes conditions générales d'hébergement, complétées par les conditions particulières d'hébergement matérialisées par le bon de commande, forment le contrat d'hébergement entre TRIBERS et le CLIENT et prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation expresse et écrite de TRIBERS.

En cas de divergence d'interprétation entre les présentes conditions générales d'hébergement de TRIBERS et les conditions générales de vente de TRIBERS, ce sont les conditions générales de vente de TRIBERS qui prévaudront.

DEFINITIONS

Chacun des mots, termes, et expressions ci-dessous auront la signification suivante dans les présentes conditions générales :

« CGH » : les présentes conditions générales d'Hébergement de TRIBERS.

« Internet » ou « l'Internet » : réseau informatique connectant entre eux au moyen de protocoles TCP/IP des ordinateurs situés indifféremment à travers le monde.

« Site Internet » ou « Site Web » ou « Site » : ensemble de données nécessaires à la publication et à l'échange d'informations sur Internet associées à un ou plusieurs noms de domaine, et présentant une cohérence dans le propos et/ou dans l'apparence. Par extension, lorsque l'un de ces termes sera utilisé, il désignera le ou les sites du CLIENT objet des présentes CGH tels que définis au bon de commande.

« Nom de Domaine » : nom désignant de manière unique l'emplacement sur Internet d'un site.

« Serveur » : ordinateur contrôlant certains accès et certaines ressources sur le réseau.

« Hébergement » : mise à disposition sur un Serveur et selon des modalités définies d'un Site Internet.

« Plate-forme d'Hébergement » : ensemble de matériels permettant la mise en œuvre des fonctions nécessaires à la publication et la maintenance de sites Internet.

« Hébergement mutualisé » : Hébergement partageant des ressources d'un même Serveur ou ensemble de Serveurs entre différents clients bénéficiaires du même type de Service.

« Hébergement dédié » : Hébergement en propre pour le CLIENT sur un Serveur qui lui est exclusivement réservé et dont il peut utiliser seul l'ensemble des ressources.

« Compte d'Accès » : désigne une paire « nom d'utilisateur / mot de passe » permettant l'accès à un ou plusieurs systèmes ou sous-systèmes informatiques selon les droits qui lui y ont été attribués.

« Le Service » : la prestation d'Hébergement par TRIBERS du Site Internet du CLIENT objet du présent contrat.

« Contenu » : ensemble des informations numériques de tout type (texte, image, son, video, liens hypertextes, etc) utilisé dans le cadre de publication et/ou d'échange d'information sur Internet.

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

1.1 Les présentes CGH ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles TRIBERS met à disposition du CLIENT sur sa Plate-Forme d'Hébergement un ensemble de ressources techniques telles que définies dans le bon de commande, pour héberger le Site du CLIENT.

1.2 Cet accès au Service par le CLIENT est personnel, non-exclusif et incessible. Le CLIENT s'interdit en conséquence de transférer directement ou indirectement à quelque tiers que ce soit tout droit et obligation du présent contrat, notamment en faisant bénéficier de la présente prestation à des tiers.

1.3 Le bon de commande émis par TRIBERS, signé par le CLIENT et accepté par TRIBERS, constitue les conditions particulières qui précisent les caractéristiques techniques du Service. Ces conditions particulières d'Hébergement viennent compléter les CGH.

L'ensemble des dispositions des CGH, additionné des conditions particulières applicables à chaque prestation d'Hébergement de TRIBERS et matérialisées par le bon de commande émis et accepté par TRIBERS, les documents associés auxquels ils font référence et donnent valeur contractuelle, et les avenants éventuels signés par les parties, constitue le contrat d'Hébergement entre les parties et expriment l'intégralité des droits et obligations entre elles à ce sujet.

1.4 Toute utilisation du Service implique à titre de condition essentielle et déterminante l'acceptation sans réserve par le CLIENT des présentes CGH.

1.5 Le CLIENT reconnaît expressément que les CGH n'incluent d'aucune manière de la part de TRIBERS d'enregistrement, de renouvellement, de transfert et de gestion de Nom de Domaine. Toute prise en charge par TRIBERS d'enregistrement, de renouvellement, de transfert et de gestion de Nom de Domaine devra nécessairement faire l'objet d'un contrat de prestation distinct du contrat d'Hébergement.

1.6 Le CLIENT reconnaît expressément que les CGH n'incluent d'aucune manière de la part de TRIBERS de participation sous quelque forme que ce soit à la conception, au développement, et à la réalisation ou la maintenance du Site Internet du CLIENT et de ses outils informatiques de gestion et d'administration. Toute participation de TRIBERS à la conception, la création, le développement, la maintenance ou toute prestation autre que strictement d'Hébergement devra nécessairement faire l'objet d'un contrat de prestation distinct du contrat d'Hébergement.

1.7 Le CLIENT est également informé que les CGH peuvent faire l'objet de modifications notifiées préalablement au CLIENT par courrier électronique ou tout autre moyen et consultables directement sur le Site Internet de TRIBERS à l'adresse suivante : <http://www.tribers.com/fr/cgv>. La version en ligne sur le Site Internet de TRIBERS prévaudra, le cas échéant, sur toute autre version des présentes CGH.

A défaut d'acceptation des modifications des CGH, le CLIENT est en droit de résilier de plein droit le présent contrat dans un délai de trente (30) jours à compter de l'entrée en vigueur des modifications. Il est toutefois convenu entre les parties que l'utilisation du Service par le CLIENT après une modification des CGH implique l'acceptation sans restrictions ni limites de l'ensemble de ces modifications.

ARTICLE 2 : ENTREE EN VIGUEUR - DUREE

2.1 Le contrat d'Hébergement est conclu entre les parties à compter de la signature par le CLIENT du bon de commande pour une durée indiquée dans le bon de commande, et à défaut pour une durée de deux (2) ans.

2.2 Le contrat est tacitement reconduit pour la même durée, sauf résiliation moyennant un préavis de trois (3) mois avant la date de renouvellement adressé par lettre recommandée AR par l'une ou l'autre des parties.

2.3 L'accès au Service pour le CLIENT ne sera effectif qu'à compter de la fourniture par TRIBERS au CLIENT des Comptes d'Accès au Service convenus sur le bon de commande.

Ces Comptes d'Accès seront envoyés au CLIENT dans le meilleur délai, celui-ci dépendant toutefois de la spécificité de l'Hébergement commandé. De manière générale et sans que cela ne constitue en aucun cas un engagement de la part de TRIBERS, le délai moyen de

mise à disposition des *Comptes d'Accès* par TRIBERS au CLIENT est de 5 jours ouvrés pour les *Hébergements Mutualisés* et de 20 jours ouvrés pour les *Hébergements Dédiés*. Le CLIENT accepte néanmoins expressément et irrévocablement que ces *Comptes d'Accès* puissent lui être fournis dans un délai inférieur à sept (7) jours à compter de la signature du bon de commande et renonce en conséquence à tout droit de rétractation.

ARTICLE 3 : COMPTES D'ACCES

3.1 Le CLIENT se verra attribuer par TRIBERS un ou plusieurs *Comptes d'Accès* au *Service*, leur nombre et utilité étant déterminé au bon de commande. Ces *Comptes d'Accès* sont strictement personnels au CLIENT et doivent demeurer confidentiels. Le CLIENT s'engage à apporter tout le soin nécessaire à cette confidentialité.

3.2 Les *Comptes d'Accès* ne peuvent être modifiés qu'après demande écrite du CLIENT à TRIBERS. TRIBERS se réserve également le droit de modifier, par un préavis de cinq (5) jours adressé au CLIENT, ces *Comptes d'Accès* pour toute raison d'ordre technique et/ou juridique.

3.3 L'accès au *Service* n'est autorisé qu'avec les *Comptes d'Accès* fournis au CLIENT. Le CLIENT s'engage en conséquence à conserver les *Comptes d'Accès* strictement confidentiels, à ne pas les divulguer à des tiers sous quelque forme que ce soit, et à ne les utiliser qu'à titre strictement personnel pour l'accès au *Service*. Toute utilisation des *Comptes d'Accès* est donc sous la seule et entière responsabilité du CLIENT et est irrévocablement réputée avoir été effectuée par le CLIENT.

3.2 En cas de perte, de vol ou de tout acte frauduleux concernant ses *Comptes d'Accès*, le CLIENT devra en informer TRIBERS dans les meilleurs délais par téléphone ou courrier électronique, avec confirmation adressée à TRIBERS sous 48 heures par lettre recommandée AR. A réception de cette confirmation écrite, TRIBERS procédera à l'annulation des *Comptes d'Accès* concernés, et transmettra au CLIENT dans les meilleurs délais les nouveaux *Comptes d'Accès*.

ARTICLE 4 : MOYENS ET CONDITIONS D'EXPLOITATION

4.1 La *Plate-Forme d'Hébergement* de TRIBERS est accessible pour le grand public par le réseau *Internet* au moyen de terminaux connectés au réseau *Internet*.

4.2 TRIBERS fournit la puissance informatique, les ressources réseau et les logiciels nécessaires au fonctionnement du *Service* commandé par le CLIENT, selon conditions particulières convenues au bon de commande.

4.3 Le chargement du *Site Internet* du CLIENT sur la *Plate-Forme d'Hébergement* de TRIBERS sera effectué par le CLIENT par transfert de fichiers en mode FTP (File Transfer Protocol) en utilisant ses *Comptes d'Accès*.

4.4 TRIBERS s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la continuité et la qualité des services qu'elle propose conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art, et souscrit à ce titre une obligation de moyens, à l'exclusion de toute autre. En conséquence, TRIBERS s'efforcera d'offrir un accès au *Service* 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sans qu'elle puisse le garantir pour autant, compte tenu de la nature du réseau. Le CLIENT reconnaît par les présentes que des fluctuations de la bande passante et les aléas émanant de son fournisseur d'accès à *Internet* sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans son accès au *Service*, indépendante de la volonté de TRIBERS et extérieure à ses moyens techniques.

4.5 TRIBERS garantit un accès au *Site internet* du CLIENT par les terminaux connectés à *Internet* dans les conditions d'une fréquentation raisonnable par rapport au dimensionnement défini au point 4.2. Si en raison d'un nombre de connexions ou de requêtes excédant les prévisions du CLIENT, les capacités offertes au titre du *Service* deviendraient insuffisantes, les parties se concerteront afin d'envisager des modifications techniques et financières des conditions particulières d'*Hébergement* du *Site Internet* du CLIENT objet des présentes CGH.

4.6 Le CLIENT est informé que les prestations d'*Hébergement mutualisé* ont par nature pour principe un partage des ressources d'un même *Serveur* ou ensemble de *Serveurs* entre différents clients bénéficiaires du même type d'*Hébergement*. TRIBERS fait ses meilleurs efforts afin de fournir au CLIENT un niveau de ressources mutualisées satisfaisant.

4.7 TRIBERS apporte de manière permanente le plus grand soin dans la protection de sa *Plate-Forme d'Hébergement* aux attaques et/ou

actes de piraterie informatique de tout genre. Néanmoins, sachant que nul ne peut garantir une sécurité informatique infaillible, il appartient au CLIENT de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses propres données, ses logiciels, ses *Comptes d'Accès* et son équipement informatique de tout accès ou utilisation frauduleux, ainsi que de tout virus, cheval de Troie, bombe logique, et plus généralement de toute intrusion frauduleuse tant sur ses propres équipements que sur la *Plate-Forme d'Hébergement* de TRIBERS.

4.8 Le CLIENT est informé que TRIBERS ne fournit pas au titre du *Service* de « firewall » (ou pare-feu) tant logiciel que matériel. TRIBERS peut néanmoins proposer au CLIENT, dans le cadre exclusif d'une prestation d'*Hébergement Dédié*, une option spécifique de mise en place de firewall dans des conditions qui seront décrites sur le bon de commande. Cependant, au regard des caractéristiques techniques du réseau *Internet* et à l'amélioration constante des techniques de piratage informatique, TRIBERS, comme tout prestataire d'*Hébergement*, n'est pas en mesure de garantir au CLIENT que le firewall sera en mesure de répondre à tout acte de piratage. Il appartient donc au CLIENT qui aurait souscrit une option de mise en place de firewall auprès de TRIBERS dans le cadre d'une prestation d'*Hébergement Dédié* de prendre toutes les mesures appropriées décrites à l'article 4.5.

4.9 TRIBERS se réserve le droit de modifier à tout moment et à sa convenance les propriétés de ses infrastructures techniques et le choix de ses fournisseurs et/ou sous-traitants. Ces modifications devront toutefois permettre d'offrir au CLIENT des performances au moins équivalentes à celles fournies au moment de la signature des présentes CGH.

4.10 En aucun cas le CLIENT ou toute personne mandatée par lui ne pourra se prévaloir auprès de TRIBERS d'un quelconque droit d'accès physique à une ressource de la *Plate-Forme d'Hébergement* de TRIBERS.

ARTICLE 5 : COURRIER ELECTRONIQUE, NOMS DE DOMAINE, DNS

5.1 Le *Service* peut permettre l'utilisation de boîtes de courrier électronique, dont la nature et le nombre sont spécifiés dans le bon de commande. Sauf mention contraire faite au bon de commande, le CLIENT déclare faire son affaire de la création et la gestion des boîtes de courrier électronique.

5.2 TRIBERS met à cet effet à la disposition du CLIENT des comptes POP ou IMAP dont la nature et le nombre sont déterminés dans le bon de commande. Le CLIENT est informé que les capacités de stockage des comptes POP ou IMAP sont limités à une taille spécifiée dans le bon de commande. Il appartient en conséquence au CLIENT de s'assurer que les capacités de stockage de sa boîte de courrier électronique ne sont pas saturées, notamment en relevant régulièrement les courriers électroniques qui lui sont adressés. TRIBERS ne pourra en conséquence être tenue directement ou indirectement responsable de l'utilisation faite par le CLIENT de ces boîtes de courrier électronique, ni même de la suppression ou de la détérioration de tout ou partie des courriers électroniques stockés.

5.3 Le CLIENT est informé que l'*Hébergement* de son *Site Internet* nécessite un ou plusieurs *Noms de Domaine*. Le CLIENT fera son affaire de l'enregistrement et la gestion de son ou ses *Noms de Domaine*, ainsi que du paramétrage des DNS, sauf à convenir avec TRIBERS d'une prestation spécifique à ce sujet.

5.4 Le CLIENT est informé que TRIBERS ne fournit pas, au titre du *Service*, des DNS (Domain Name System) propres au CLIENT.

ARTICLE 6 : ASSISTANCE

6.1 TRIBERS met à la disposition du CLIENT, pour la prestation d'*Hébergement* objet des présentes CGH, une assistance technique accessible 24h/24 et 7j/7 par formulaire sur le site web de TRIBERS à l'adresse <http://www.tribers.com/fr/support>.

6.2 Ne seront prises en charge par TRIBERS au titre des présentes CGH que les demandes de support technique adressés par le CLIENT ayant un rapport direct avec la prestation d'*Hébergement* objet du présent contrat. TRIBERS répondra dans les meilleurs délais aux besoins d'assistance du CLIENT. Toute demande de support adressée par le CLIENT à TRIBERS et ne présentant pas de rapport direct avec la prestation d'*Hébergement* objet du présent contrat pourra toutefois faire l'objet d'une offre au CLIENT de prestation complémentaire de la part de TRIBERS, sans que cela ne constitue en rien une obligation de la part de TRIBERS.

ARTICLE 7 : SAUVEGARDE

7.1 TRIBERS n'effectue aucune sauvegarde spécifique des données

hébergées sur sa *Plate-Forme d'Hébergement* autre que spécifiée dans le bon de commande. Il appartient en conséquence au CLIENT de prendre toute mesure de sauvegarde de ses données qu'il jugerait nécessaire au-delà des dispositions souscrites.

7.2 Le CLIENT devra en outre prendre toutes les précautions nécessaires pour sauvegarder et récupérer l'ensemble des données de son *Site Internet* avant l'échéance du présent contrat, y compris en cas de résiliation du présent contrat par TRIBERS, et ce pour quelle que raison que ce soit.

Le CLIENT est en effet informé que l'ensemble des données et informations du CLIENT stockées sur la *Plate-Forme d'Hébergement* de TRIBERS au titre du *Service* seront effacées après l'échéance du contrat et ce quelle que soit la cause de l'échéance. TRIBERS ne pourra en tout état de cause être tenue responsable de l'absence de diligence du CLIENT en la matière, ni de la suppression du *Site Internet* du CLIENT.

7.3 Le CLIENT pourra cependant souscrire auprès de TRIBERS, au plus tard trente (30) jours ouvrables avant la date prévue d'échéance du contrat, une prestation spécifique de livraison d'une sauvegarde finale de l'ensemble des données (fichiers et bases de données) du *Site Internet* du CLIENT sur un format à définir (CD, DVD...).

Cette sauvegarde finale a pour but de fournir au CLIENT toutes les données nécessaires à lui permettre d'héberger le *Site Internet* auprès d'un autre hébergeur qui disposerait des infrastructures matérielles et logicielles ainsi que des compétences nécessaires.

TRIBERS décline toute responsabilité quant à la bonne prise en charge par le CLIENT tout autre prestataire choisi par lui des données de sauvegarde finale qu'il livrera.

Le coût de cette prestation de sauvegarde finale sera évalué par TRIBERS en fonction de la nature et du volume des données du *Site Internet* du CLIENT au moment prévu de la prestation, et ne pourra excéder un montant correspondant à trois (3) mois de *Hébergement* souscrit par le CLIENT.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DU SERVICE

Le *Service* et ses caractéristiques techniques ne peuvent être modifiés à l'initiative du CLIENT, sauf accord écrit et préalable de TRIBERS. Le CLIENT peut toutefois, sur demande écrite et après acceptation de TRIBERS, obtenir l'augmentation des capacités d'*Hébergement* aux conditions tarifaires de TRIBERS.

ARTICLE 9 : FOURNITURE DE LOGICIELS

L'ensemble des logiciels qui seront le cas échéant mis à la disposition à titre gratuit ou onéreux du CLIENT dans le cadre du *Service* restent l'entière propriété de TRIBERS ou de tout autre titulaire de droits désigné, et à ce titre protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 10 : INTERRUPTION DU SERVICE - MAINTENANCE DE LA PLATE-FORME D'HEBERGEMENT

10.1 TRIBERS se réserve le droit d'interrompre le *Service* pour des travaux de maintenance et/ou d'amélioration du *Service* et/ou du *Plate-Forme d'Hébergement*.

Ces interruptions de *Service* seront, dans la mesure des possibilités de TRIBERS et/ou de ses fournisseurs et sous-traitants, préalablement notifiées au CLIENT avant toute interruption.

En cas d'urgence, TRIBERS se réserve néanmoins le droit de suspendre le *Service* partiellement ou totalement, pendant une durée raisonnable, pour conduire toute opération technique requise.

10.2 Ces interruptions du *Service* ne pourront donner lieu à une quelconque indemnisation du CLIENT.

En cas d'inaccessibilité du *Service* due à des dysfonctionnements techniques du ressort de TRIBERS, de ses fournisseurs ou de ses sous-traitants habituels, et uniquement dans le cas où ces dysfonctionnements ne seraient pas attribuables à un cas de Force Majeure décrits à l'article 16 des présentes CGH, TRIBERS disposera de 48 heures pour résoudre ces dysfonctionnements. Dans le cas où aucune solution ne pourrait être trouvée dans ces délais ne permettant pas au CLIENT d'accéder au *Service*, le CLIENT sera en droit de demander la résiliation du présent contrat dans les conditions déterminées à l'article 15 des présentes CGH.

ARTICLE 11: DECLARATIONS - OBLIGATIONS DU CLIENT

11.1 Le CLIENT déclare connaître la nature et les caractéristiques des réseaux informatiques et de l'*Internet*, notamment que l'*Internet* est un réseau divisé en portions dont le fonctionnement repose sur la coopération entre les opérateurs des différents réseaux sans qu'il n'y ait aucune obligation de fourniture ou de qualité de fourniture entre eux, que ces réseaux peuvent avoir des capacités de transmission inégales et des politiques d'utilisation propres, et que nul ne peut garantir le fonctionnement de l'*Internet* dans son ensemble.

11.2 Le CLIENT déclare connaître les caractéristiques et limites d'une prestation d'*Hébergement mutualisé*, à savoir que celle-ci implique le partage avec différents utilisateurs et clients de TRIBERS des ressources de stockage, traitement et transmission d'un même *Serveur* ou ensemble de *Serveurs* de la *Plate-Forme d'Hébergement* de TRIBERS.

11.3 Le CLIENT reconnaît avoir vérifié l'adéquation du *Service* à ses besoins et avoir reçu de TRIBERS toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en toute connaissance de cause.

11.4 Le CLIENT déclare disposer directement, ou indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire sous-traitant dont il assume l'entière et solidaire responsabilité au titre des présentes CGH, des connaissances, du personnel et des équipements nécessaires à la création, la mise en œuvre et la maintenance de son *Site Internet*.

11.5 Le CLIENT réalise, édite, assure la mise à jour de son *Site Internet* de son propre chef et sous son entière responsabilité. TRIBERS ne saurait donc être tenue responsable de tout dysfonctionnement du *Site Internet*.

Il est rappelé au CLIENT que l'état de la technique ne permet pas de protéger de manière satisfaisante un *Site Internet* contre toute forme de reproduction, réutilisation, rediffusion, ou commercialisation illicite de tout ou partie du contenu d'un *Site Internet*. Le CLIENT déclare en conséquence avoir la connaissance que tout élément diffusé sur le réseau *Internet*, notamment le Contenu du *Site Internet*, est susceptible d'être copié et frauduleusement utilisé par tout utilisateur connecté au réseau *Internet*.

TRIBERS ne pourra en conséquence être tenue pour responsable de quelque utilisation illicite, ou de tout autre dommage subi directement ou indirectement par le CLIENT de ce fait.

11.6 Les données circulant sur le réseau *Internet* ne pouvant pas être protégées contre des détournements éventuels, la communication par le CLIENT des *Comptes d'Accès* et, d'une manière générale, de toute information jugée confidentielle par lui est faite à ses risques et périls.

11.7 Le CLIENT s'engage à ce que son *Site Internet* et son *Contenu* respecte l'ensemble des dispositions législatives, réglementaires, administratives applicables sur le réseau *Internet*, notamment et de manière non limitative, les dispositions réglementaires en vigueur à tout moment relatives au fonctionnement des services en ligne, au commerce électronique, à l'information, à la protection des mineurs, au respect de la personne humaine et à la propriété intellectuelle.

Le CLIENT garantit TRIBERS disposer de l'ensemble des autorisations et déclarations nécessaires à l'exploitation du *Site Internet*.

11.8 Le CLIENT s'engage et garantit TRIBERS qu'il respectera l'ensemble des prescriptions relatives au *Contenu* de son *Site Internet*, notamment les dispositions de l'article 12 des présentes.

11.9 Le CLIENT s'engage et garantit TRIBERS qu'il n'utilisera pas directement ou indirectement, y compris par ses employés, agents, sous-traitants et fournisseurs, le *Service* à des fins illicites ou malveillantes, notamment à des fins de piratage, d'intrusion informatique ou à la diffusion de tout élément à caractère illicite.

11.10 Le CLIENT s'engage et garantit TRIBERS qu'il n'utilisera pas directement ou indirectement le *Service* aux fins de diffusion de courriers électroniques non sollicités (spamming) ou en nombre anormalement élevé à destination d'une ou plusieurs personnes.

11.11 Le CLIENT s'engage à respecter les usages sur le réseau *Internet*, dont notamment le code de conduite appelé « Netiquette ». TRIBERS ne pourra en aucun cas être tenue responsable du non respect de ces usages par le CLIENT.

11.12 Le CLIENT s'engage à informer TRIBERS par écrit, de toute plainte, action judiciaire ou amiable, directement ou indirectement liée à la fourniture du *Service*, exercée ou susceptible d'être exercée par tout tiers, ainsi que de toute infraction constatée.

Le CLIENT garantit en outre TRIBERS contre toute plainte, action judiciaire ou amiable, directement ou indirectement liée à la fourniture du *Service*, exercée ou susceptible d'être exercée par tout tiers, ainsi que de toute infraction constatée.

11.13 En cas d'utilisation du *Service* en contravention avec les termes du présent article 11, le CLIENT sera réputé en inexécution grave du présent contrat, habilitant TRIBERS, à sa convenance, à résilier de plein droit et sans préavis le présent contrat, interrompre le *Service*, supprimer l'accès de tout ou partie des pages du *Site Internet*; sans préjudice de tous dommages et intérêts pour dommages directs et/ou indirects auxquels TRIBERS pourrait prétendre.

La suspension du *Service* ne donnera droit au versement d'aucun

dédommagement. Le CLIENT restera néanmoins redevable à TRIBERS des sommes dues pendant la période restante de la durée du contrat. En cas de non respect des dispositions du présent article faisant l'objet de plaintes de la part de tout tiers estimant que le Contenu du *Site Internet* est illicite ou lui cause préjudice, TRIBERS sera en droit de suspendre l'accès à tout ou partie du *Site Internet* mis en cause.

ARTICLE 12 : CONTENU HEBERGE

12.1 TRIBERS n'acquiert aucun droit de propriété sur l'ensemble des données et informations de quelque nature que ce soit et sous quelque format stockées sur sa *Plate-Forme d'Hébergement* par le CLIENT dans le cadre du *Service*. En conséquence de quoi, le CLIENT réalise, édite, assure la mise à jour et la maintenance de son *Site Internet* de son propre chef et sous son entière responsabilité.

12.2 Le Contenu du *Site Internet* du CLIENT doit respecter toute disposition législative, réglementaire ou administrative applicable à tout moment sur le réseau *Internet*. Il est rappelé en outre que le CLIENT doit s'assurer de disposer de l'ensemble des autorisations et déclarations nécessaires à l'exploitation de son *Site Internet*, notamment en matière de communication audiovisuelle et de constitution de fichiers de données nominatives. Le CLIENT garantit en conséquence TRIBERS qu'il dispose de l'ensemble des déclarations, autorisations, agréments, accords nécessaires à l'exploitation de son *Site Internet*.

12.3 Il est rappelé au CLIENT que toute création, quelle qu'en soit son mérite, sa destination, sa taille, son format ou son support est susceptible d'être protégée par des droits d'auteur. La reproduction de ces éléments ne peut donc se faire qu'avec l'autorisation de son auteur ou du titulaire de droits. Le CLIENT s'engage en conséquence à disposer de l'ensemble des autorisations nécessaires à l'exploitation de l'inévitabilité du Contenu de son *Site Internet*.

Il est rappelé au CLIENT que les logos, dénominations, et plus généralement les marques de fabrique et de service attribuent à leur titulaire un droit absolu. Le CLIENT s'engage en conséquence à disposer de l'ensemble des autorisations nécessaires à l'utilisation de toute marque sur son *Site Internet*

12.4 Il est rappelé au CLIENT que chacun dispose d'un droit absolu au respect de son image et de sa vie privée. Le CLIENT s'engage en conséquence à disposer de l'ensemble des autorisations nécessaires à l'utilisation de l'image de tiers.

12.5 Il est rappelé au CLIENT que les liens hypertexte sont susceptibles de porter préjudice à des tiers. Le CLIENT s'assure en conséquence que les liens hypertexte qu'il met en place sur son *Site Internet* ne portent pas atteinte de quelque manière à des tiers. Le CLIENT s'engage en conséquence à disposer des autorisations des sites *Internet* vers lesquels pointent les liens hypertexte du *Site Internet* du CLIENT.

12.6 En conséquence des dispositions ci-dessus du présent article 12, le CLIENT garantira et indemnisera TRIBERS contre toute demande, réclamation, perte, responsabilité, frais et dépenses (y compris les frais et honoraires d'avocat), dommage direct ou indirect en relation directe ou indirecte avec le Contenu du *Site Internet* du CLIENT hébergé par TRIBERS dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 13 : GARANTIES - LIMITATION DE RESPONSABILITE

13.1 Eu égard aux caractéristiques techniques de la *Plate-Forme d'Hébergement* et du réseau *Internet*, TRIBERS, comme tout autre prestataire d'*Hébergement*, n'est pas en mesure de garantir au CLIENT un accès en continu et à toute heure au *Service* et à la diffusion continue du *Site Internet* sur le réseau *Internet*. TRIBERS fait ses meilleurs efforts pour garantir au CLIENT un accès au *Service*. TRIBERS n'assume à cet égard qu'une obligation de moyens et apporte tous les moyens raisonnables pour assurer la continuité et la qualité du *Service* au meilleur niveau. TRIBERS ne saurait en tout état de cause garantir le CLIENT que le *Service* est en mesure de répondre à un besoin particulier du CLIENT.

13.2 TRIBERS se réserve le droit de modifier à tout moment et à sa convenance les propriétés de ses infrastructures techniques et le choix de ses fournisseurs et/ou sous-traitants. Ces modifications devront toutefois permettre d'offrir au CLIENT des performances au moins équivalentes à celles fournies au moment de la signature du présent contrat.

13.3 Eu égard d'une part à la nature du réseau *Internet*, et en particulier aux temps de réponse pour consulter, télécharger ou transférer des données ou des informations de toute nature, et d'autre part, au fait que les internautes disposent à travers le monde d'accès à *Internet* dont les capacités de débit sont très diverses et parfois saturées, TRIBERS ne peut être tenue responsable des vitesses d'accès ou d'affichage du *Site Internet*.

Il est rappelé au CLIENT que dans le cas d'un *Hébergement mutualisé*, son *Site Internet* est hébergé sur la *Plate-Forme d'Hébergement* de TRIBERS en mode partagé entraînant en conséquence un partage des ressources serveur avec d'autres clients de TRIBERS.

TRIBERS n'est donc pas en mesure de garantir le CLIENT que la bande passante, et plus généralement les caractéristiques notamment techniques du *Service*, seront suffisants au regard du but particulier que le CLIENT poursuit.

13.4 TRIBERS ne pourra être tenu responsable du contenu d'aucune information, texte, image, animation, son, video, élément de forme, donnée accessibles, transmises ou publiées sur son *Site Internet* par le CLIENT même temporairement et ce à quelque titre que ce soit.

13.5 TRIBERS garantit au CLIENT qu'il apporte de manière permanente le plus grand soin à la protection de sa *Plate-Forme d'Hébergement*, notamment vis-à-vis des attaques et/ou actes de piraterie informatique de tout genre. Néanmoins, sachant que nul ne peut garantir une sécurité informatique totale, TRIBERS ne pourra aucunement être tenu responsable envers le CLIENT de tout effet direct ou indirect de tels attaques et/ou actes de piraterie qui affecteraient sa *Plate-Forme d'Hébergement*, et notamment de l'introduction de virus informatique dans le *Site Internet* du CLIENT et ayant un effet sur son bon fonctionnement, ni de l'introduction sur les terminaux du CLIENT ou de tout tiers consultant le *Site Internet* du CLIENT d'un virus depuis le *Serveur* hébergeant ledit *Site Internet*.

13.6 En aucun cas, la responsabilité de TRIBERS ne pourra être recherchée en cas de : faute, négligence, omission ou défaillance du CLIENT, non-respect par le CLIENT des conseils donnés; faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel TRIBERS n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance; force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté de TRIBERS; utilisation du *Service* par le CLIENT en contrevenant aux présentes CGH; divulgation ou utilisation illicite des *Comptes d'Accès* du CLIENT.

13.7 La responsabilité de TRIBERS ne sera pas engagée du fait d'actes imputables directement ou indirectement au CLIENT et préjudiciables, même involontairement, à la qualité du *Service*, notamment et sans exhaustivité en cas de détérioration totale, partielle ou temporaire du *Site Internet*; mauvaise utilisation des terminaux par le CLIENT, sa clientèle ou tout tiers; destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au CLIENT.

13.8 Les réparations dues par TRIBERS en cas de défaillance du *Service* qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront uniquement au préjudice direct, personnel et certain lié à cette défaillance, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect.

13.9 En aucun cas, TRIBERS ne pourra être tenu responsable des préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du *Service* fourni par TRIBERS, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système), pour lesquels le CLIENT sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées.

Toute action dirigée contre le CLIENT par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation.

13.10 A titre de condition essentielle du présent contrat, si la responsabilité de TRIBERS était retenue dans l'exécution de celui-ci, le CLIENT ne pourrait prétendre à d'autres indemnités, dommages et intérêts ou règlement quelconque, toutes causes confondues, qu'un remboursement des règlements effectués, au titre des frais d'abonnement au *Service*, lors des six (6) derniers mois d'abonnement.

ARTICLE 14 : CONDITIONS FINANCIERES

14.1 Le prix de la prestation d'*Hébergement* proposée par TRIBERS au CLIENT figure de manière explicite sur le bon de commande du *Service*. Ce prix a fait auparavant l'objet d'une Offre de Prestation remise par TRIBERS au CLIENT préalablement au bon de commande et à la conclusion du présent contrat.

14.2 Le prix de la prestation d'*Hébergement* proposée par TRIBERS au CLIENT est révisable à tout moment par TRIBERS, sous réserve d'en informer le CLIENT par courrier électronique ou traditionnel un (1) mois à l'avance si les nouveaux tarifs sont moins favorables au CLIENT. Suite à cette information le CLIENT sera libre de résilier le contrat, dans les conditions précisées dans l'article 15-4. A défaut, le CLIENT sera réputé avoir accepté le nouveau prix.

14.3 Tous les prix figurant sur les différents documents de TRIBERS sont exprimés exclusivement en Euros hors taxes.

14.4 Les sommes dues au titre du *Service* sont payables par avance par période mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle selon la périodicité choisie au bon de commande.

14.5 Toute période commencée est due par le CLIENT.

14.6 TRIBERS édite chaque mois, trimestre, semestre ou année, selon la périodicité choisie au bon de commande, une facture indiquant les sommes à payer ainsi que la date d'échéance du paiement. De convention expresse entre les parties, le décompte des sommes à payer au bénéfice de TRIBERS fait seule la preuve des opérations ou achats réalisés par le Client pour l'accès au *Service*.

14.7 Sauf dispositions contraires précisées au bon de commande, les conditions tarifaires sont révisables lors de chaque période de renouvellement du contrat dans la limite des variations de l'indice SYNTEC (www.syntec.fr) selon la formule suivante : $T1 = T0 \times S1 / S0$, où T1 est le tarif révisé, T0 le tarif initial, S0 le dernier indice SYNTEC publié à la date de signature du contrat, et S1 le dernier indice SYNTEC publié à la date de la révision.

14.8 Dans le cas où le paiement des sommes dues au titre du *Service* n'est pas parvenu entre les mains de TRIBERS dans les délais indiqués, le montant restant dû sera majoré d'une fois et demie le taux d'intérêt légal.

14.9 Dans le cas où le retard de paiement excéderait dix (10) jours calendaires, TRIBERS peut, de plein droit, sans préavis et à sa convenance, interrompre, suspendre ou résilier l'accès au *Service*. Les sommes relatives à la période contractuelle d'abonnement en cours restent dues. Les éventuels frais d'impayés seront également supportés par le CLIENT. Le CLIENT ne pourra, en aucun cas, demander une quelconque indemnité à TRIBERS du fait de l'interruption de l'accès au *Service* suite à un incident de paiement.

ARTICLE 15 : RESILIATION

15.1 En cas de manquement par l'une des parties au présent contrat à l'exécution de ses obligations et à défaut pour cette partie d'y remédier, l'autre partie pourra résilier le présent contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, un (1) mois après une mise en demeure restée infructueuse.

15.2 TRIBERS se réserve en outre le droit de résilier de plein droit le présent contrat, sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect par le CLIENT d'une quelconque des obligations mise à sa charge dans les présentes, et en particulier dans le cas où :

- un acte ou une omission du CLIENT ou l'un de ses employés, agents, sous-traitants, fournisseur affecte ou risque d'affecter le bon fonctionnement ou la sécurité du *Service* et/ou de la *Plate-Forme d'Hébergement* ;

- tout acte de piratage, ou plus généralement, toute utilisation ou tentative d'utilisation illicite ou à des fins illicites du *Service* ;

- à la suite du non-paiement des sommes dues au titre des présentes, après mise en demeure restée infructueuse.

15.3 En cas de modification de prix de la prestation notifiée par TRIBERS au CLIENT selon les termes de l'article 14.2, le CLIENT sera libre de résilier le présent contrat s'il n'accepte pas le nouveau prix proposé. Le CLIENT devra alors en informer TRIBERS par lettre recommandée AR dans un délai de un (1) mois à partir de la réception de la notification de TRIBERS.

Une fois la demande de résiliation du CLIENT reçue par TRIBERS, le *Service* sera maintenu à disposition du CLIENT et facturé normalement au prix du contrat initial pendant une durée de un (1) mois maximum sauf en cas d'expiration prévue du contrat à une date inférieure, laquelle constituera alors comme prévu la fin de mise à disposition du *Service* au CLIENT par TRIBERS.

ARTICLE 16 : FORCE MAJEURE

16.1 Les parties ne seront pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli aux présentes pour tout retard ou inexécution lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est consécutive à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française, tels que notamment une défaillance de longue durée du réseau public de distribution d'électricité, grèves, émeutes, guerres, attentats, tempêtes, tremblement de terre, défaillance du réseau public des télécommunications, perte de connectivité *Internet* due aux opérateurs publics et privés dont dépend TRIBERS.

16.2 Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas

de force majeure avait une durée d'existence supérieure à trente (30) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties, huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant cette décision, sans indemnité.

ARTICLE 17 : ASSURANCES

TRIBERS décline expressément toute responsabilité du fait des pertes indirectes que subirait le CLIENT : ce dernier doit souscrire à ses frais l'assurance appropriée s'il souhaite être indemnisé.

De même, il appartient au CLIENT, s'il le souhaite, de souscrire les polices nécessaires couvrant la reconstitution des données, la perte de bénéfice, etc.

ARTICLE 18 : INFORMATIONS NOMINATIVES

18.1 Le CLIENT s'engage à fournir à TRIBERS dans le bon de commande ses noms, qualité, le cas échéant le nom du représentant légal et ses coordonnées aux fins notamment de respecter les dispositions de la loi n°2000-719 du 1er août 2000 relative à la liberté de communication. Le CLIENT garantit l'exactitude de ces informations.

18.2 En application de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », les données nominatives qui sont demandées au CLIENT sont nécessaires à la fourniture du *Service* par TRIBERS. Le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition des informations le concernant.

18.3 Il appartient également au CLIENT d'effectuer auprès de la CNIL toute déclaration nécessaire, notamment concernant les traitements de données nominatives effectué par lui.

ARTICLE 19 : DISPOSITIONS DIVERSES

19.1 Le CLIENT ne peut d'aucune manière transférer ou céder tout ou partie de ses droits et obligations au titre du présent contrat ou substituer un tiers dans l'exécution de ses obligations sans le consentement express et préalable de TRIBERS.

19.2 Le CLIENT autorise expressément TRIBERS à sous-traiter tout ou partie de la fourniture du *Service*.

19.3 Le CLIENT s'engage à informer TRIBERS, par écrit, de toute modification concernant sa situation, notamment ses coordonnées personnelles ou bancaires. TRIBERS ne saurait être tenue responsable des conséquences, même indirectes, que pourrait subir le CLIENT et/ou les tiers dans l'hypothèse où le CLIENT aurait omis de notifier à TRIBERS une quelconque modification.

19.4 Si l'une quelconque des stipulations des présentes *CGH* est tenue pour nulle ou sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres stipulations.

19.5 Le fait que TRIBERS n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des présentes *CGH*, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de TRIBERS découlant de ladite clause.

19.6 En cas de difficultés d'interprétation de l'un quelconque des titres ou des intertitres placés en tête d'une disposition, avec l'une quelconque des dispositions, les titres seront déclarés inexistantes.

19.7 Si une ou plusieurs dispositions du présent contrat ou de ses avenants sont tenues pour non valides par une loi ou un règlement, ou déclarées telles par décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites, les autres dispositions garderont toute leur force et leur portée.

19.8 Sauf disposition particulière dans les présentes imposant une forme particulière de communication entre les parties, notamment par lettre recommandée A.R, les courriers électroniques échangés entre les parties seront réputés valides, sincères et émanant de l'autre partie et seront ainsi susceptibles d'engager les parties.

19.9 Les présentes *CGH* et le bon de commande forment un tout indivisible.

19.10 Les présentes *CGH* sont soumises au droit français.

19.11 Pour tout litige susceptible de survenir en rapport avec les présentes *CGH*, leur interprétation, leur exécution et leurs conséquences, ou avec tous les actes les complétant ou les modifiant, les parties conviennent expressément de porter celui-ci devant le Tribunal de Commerce de Versailles.